**Paris, le 28 septembre 2021**

**Valoriser l’enseignement de la technologie dès le collège**

***L’Académie des technologies propose une série de mesures concrètes pour valoriser cette discipline essentielle pour l’économie et la société.***

Dans son dernier rapport, l’Académie des technologies analyse l’enseignement de technologie au collège tel qu’il est actuellement dispensé. Cet enseignement, qui donne un premier aperçu de la technologie et des filières technologiques, est déterminant pour la compréhension des objets et services technologiques, et pour l’orientation future des jeunes.

Alors que la technologie transforme notre société et notre économie, qu’elle sera vraisemblablement une clé de l’avenir de l’humanité, l’Académie des technologies fait le constat d’un enseignement peu valorisé voire déprécié, tant par les élèves que par les parents et enseignants. Cette situation résulte de choix successifs de politique éducative, mais aussi d’une hiérarchisation culturelle des disciplines pour le moins contestable. Ceci contribue à ce que la discipline soit perçue comme une discipline non essentielle, alors même qu’elle conduit à des métiers utiles et valorisants, et dont la demande grandissante est mal couverte.

Après une analyse de la situation réalisée à partir de multiples entretiens, l’Académie des technologies, ayant travaillé dans un premier temps sur le programme de la discipline inchangé, propose plusieurs recommandations pour remédier à cette situation dommageable pour les jeunes et pour les filières technologiques. Parmi ces recommandations, quelques-unes des plus significatives :

1. Introduire, à chaque session annuelle du diplôme national de brevet (DNB), une épreuve de technologie.
2. Apporter une attention soutenue aux collégiennes. Valoriser leurs apports généralement observés – notamment en créativité, en organisation et conduite de projets – afin de réduire leurs réserves actuelles vis-à-vis de la discipline.
3. Choisir des problèmes à résoudre et des projets à mener qui donnent un sens à l’engagement des élèves. Privilégier des sujets qui font écho à des objectifs de développement durable ou qui ont une résonance locale.
4. Faire de l’enseignement de technologie un « lieu » privilégié de rencontre des disciplines, propice aux démarches inductives donnant un sens pratique à des notions théoriques abordées dans d’autres enseignements (mathématiques, physique), parfois difficilement assimilables par manque de concret. La formation d’enseignants dans une double discipline (mathématiques/technologie, physique/technologie...) serait à cet égard un plus.
5. Conformément à l’engagement 12 du *Grenelle de l’éducation*, renforcer la formation continue technique et pédagogique des enseignants de technologie. Veiller à donner aux actions de formation une orientation pratique (exemple : conduite de projets de réalisation-fabrication) et pas exclusivement théorique.
6. Dans un cadre conventionnel entre le Ministère de l'Éducation nationale et l’Assemblée des départements de France, définir une configuration-type minimale pour les laboratoires de technologie.
7. Développer les relations des collèges avec des acteurs de leurs écosystèmes (entreprises, laboratoires, collectivités locales) pour fournir des problèmes locaux à résoudre ou des projets à conduire ayant une résonance territoriale, susceptibles, les uns comme les autres, de mieux mobiliser les élèves ; ces relations ouvriront sur une implication des acteurs de l’écosystème (témoignages de jeunes ingénieurs et techniciens, conférences, visites, dons de matériel…).
8. Parce qu’une discipline nommée clairement et de la même façon tout au long de la scolarité est mieux reconnue, donner aux enseignements centrés sur la technologie une même dénomination à l’école primaire, au collège et au lycée.

Au-delà de ces recommandations, une remise à plat du contenu de l’enseignement technologique sera nécessaire dans le cadre de futures évolutions des programmes du collège, en veillant à son articulation avec celui des autres disciplines.

**À propos de l’Académie des technologies**

L’Académie des technologies est un établissement public administratif national placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche. Son siège est situé à Paris. Créée en 2000, elle est placée sous la protection du Président de la République depuis 2013. L’Académie réunit 316 académiciens, experts de leur secteur : technologues, ingénieurs et industriels, mais aussi chercheurs, agronomes, architectes, médecins, sociologues, économistes, avec une forte représentation des directeurs de R&D des entreprises industrielles.

Héritière du siècle des lumières, sa devise : « Pour un progrès raisonné, choisi et partagé », reflète la profonde conviction que la technologie est source de progrès pour l’ensemble de l’humanité.

Elle contribue à la gouvernance des questions technologiques, par l’engagement de ses membres au sein d’instances de réflexion et de décision (processus Stratégie Nationale de Recherche et Haut Conseil de la Science et de la Technologie, Commission Innovation 2030, CESE, OPECST, ANR...).

Elle participe au développement des réflexions menées au niveau international ou européen. Elle assure le Secrétariat général d’EURO-CASE, qui fédère 23 académies européennes (soit 6 000 membres).

**Contacts presse**

Jean-François Kitten

Téléphone : +33 6 11 29 30 28

Email : jf@licencek.com

Stéphane Laurain

Téléphone : +33 6 98 58 38 35

Email : s.laurain@licencek.com